

**OUVERTURE
SEPTEMBRE
2024**

Le titulaire du CAP « Signalétique et décors graphiques est un professionnel qualifié des métiers d'art. Il intervient, sous contrôle, dans la réalisation de marquages. Il maîtrise l'ensemble des outils de production : plotter de découpe, impression numérique, plastifieuse, machine numérique de gravure et de découpe, imprimante 3D. La pose est réalisée en atelier et/ou en extérieur.
En atelier et sur site, son activité consiste à préparer, fabriquer et installer un marquage.

Secteur d'activités :

Il exerce son activité dans de très petites, petites et moyennes entreprises, majoritairement de type artisanales de moins de 10 salariés.
Ces entreprises sont amenées à concevoir, fabriquer numériquement ou manuellement et installer des marquages en signalétique et décors graphiques (publicitaires ou/et décoratifs).



Aptitudes :

Sens et culture artistique
Expressivité plastique et graphique
Curiosité prononcées pour les arts
Autonomie et esprit de créativité
Minutieux et précis

Enseignements :

Arts Appliqués

Enseignement Moral et Civique Co-Intervention Mathématiques

Culture Artistique **Histoire-Géographie**

Mathématiques Prévention Santé Environnement
Co-Intervention Français

Enseignement Professionnel

Sciences physiques et chimiques **Chef d'œuvre**

Anglais Accompagnement Personnalisé **Français**

Éducation Physique et Sportive

Stages (PFMP) :

12 semaines à réaliser sur le cursus.

Depuis la rentrée 2023, les PFMP sont gratifiées.

Poursuite d'études :

Brevet des Métiers d'Art arts graphiques option
décors peints